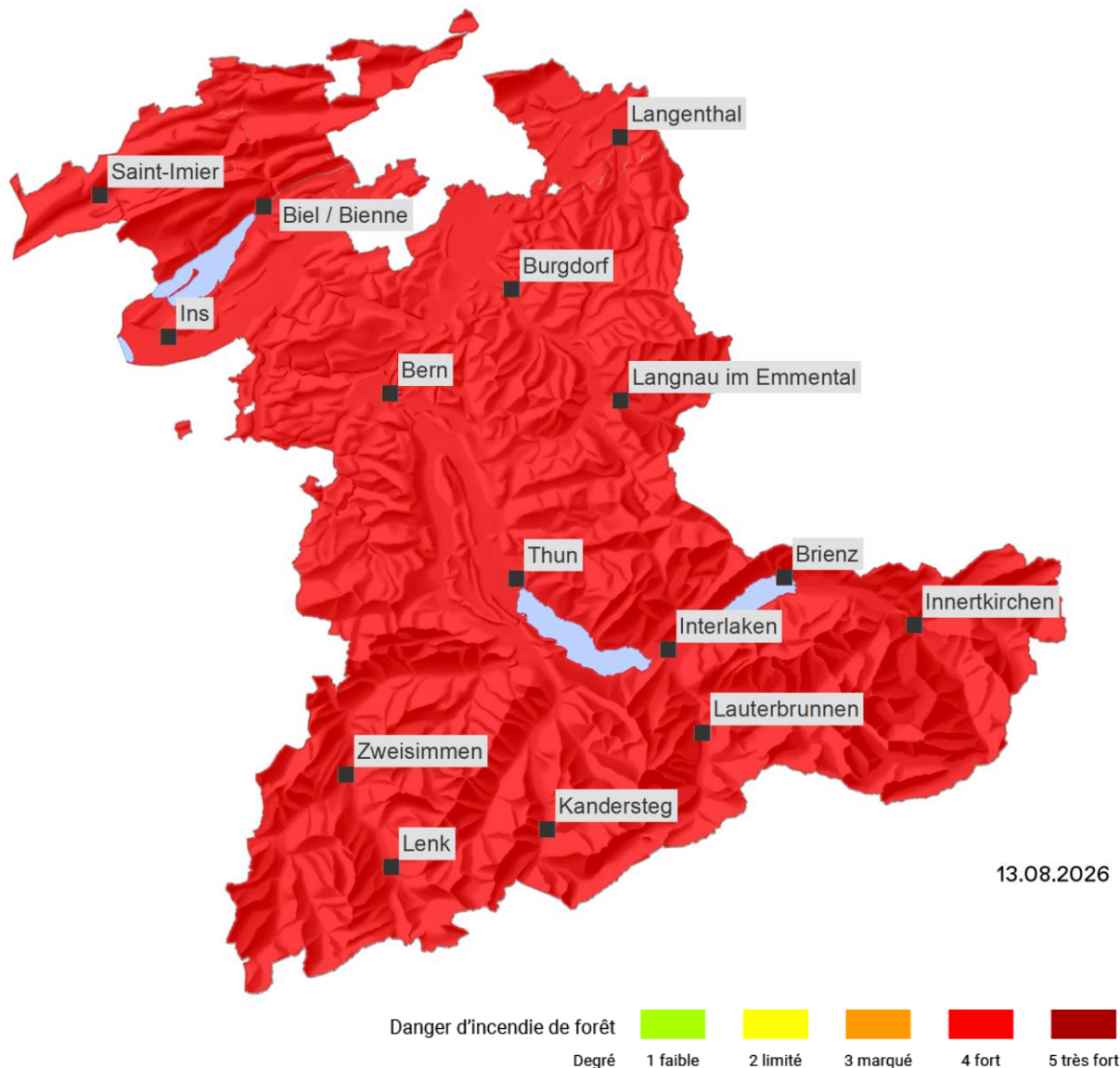




Evaluation du danger d'incendie de forêt valable à partir du 13 août 2026 à 12 h

Danger d'incendie de forêt fort



Degré de danger

Le danger d'incendie de forêt est qualifié de «fort» (degré 4) dans tout le canton de Berne.

Consignes de comportement

Les préfectures du canton de Berne ont décrété une interdiction de faire du feu en forêt et à proximité de la forêt (50 m), suite au danger fort d'incendie de forêt. Jusqu'à révocation de la mesure, il est interdit dans tout le canton de faire du feu en forêt ou à proximité de la forêt.

Au-dehors des périmètres d'interdiction, il faut absolument renoncer à faire du feu lors des conditions venteuses (annoncées). Sans vent, n'allumer des feux qu'avec la plus grande prudence. Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches. Éteindre entièrement les braises avant de quitter le lieu. **Ne jamais jeter des mégots de cigarettes.**

Description du danger

Dans les régions où le danger d'incendie de forêt et de broussailles est qualifié de « fort » (degré 4), des incendies peuvent se déclarer facilement. La litière est de nouveau sèche et peut s'enflammer facilement. Dû aux végétaux secs, l'intensité du feu et l'ampleur de sa propagation sont importantes. Le sol brûle sur une grande profondeur, les flammes sont hautes. Le feu peut couvrir dans le sol. Il faut s'attendre à des feux de couronnes dans les peuplements de conifères composés de petits arbres et sur les versants en pente. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer parmi des végétaux facilement inflammables et dans les peuplements de conifères.

Attention ! : Le feu peut avoir un comportement dangereux, en particulier dans les peuplements de conifères se trouvant sur des versants en pente. Il peut en effet se propager très rapidement sous l'effet de rafales.

Incidents particuliers des derniers jours

Once incendies sont connus du 5 au 11 août, dont huit aux forêts. Comme origines des feux ont été supposés six fois des mégots, deux fois par exprès et une fois agriculture, chemin de fer et explosion. Grâce aux interventions rapides et aux vents faibles, les incendies restaient petits. L'incendie le plus grand, déclenché par exprès, a concerné une surface de 0,045 ha à Wiedlisbach.

Situation générale

Dans l'Oberland bernois et dans le nord du Jura bernois, quelques orages ont été observés. Le reste du canton restait sec avec des températures de plus en plus élevées. Ces 30 jours passés, le moins de précipitations est tombée dans la région Bern-Mittelland avec que 30 mm, ce qui ne correspond que 20 % de la norme. En combinaison avec les périodes de chaleur exceptionnellement longues avec une évaporation élevée, la sécheresse répandue se renforce (Figure 1). Dans de nombreuses régions même dans les vallées basses de l'Oberland bernois, les hêtres sont tombés automnales. Dans la vallée de la Sarine, dans la région du Gantrisch, à l'est de l'Oberland et dans le nord du Jura bernois, la situation est encore mieux. Au Mittelland, les sapins souffrent également de plus en plus de la sécheresse.

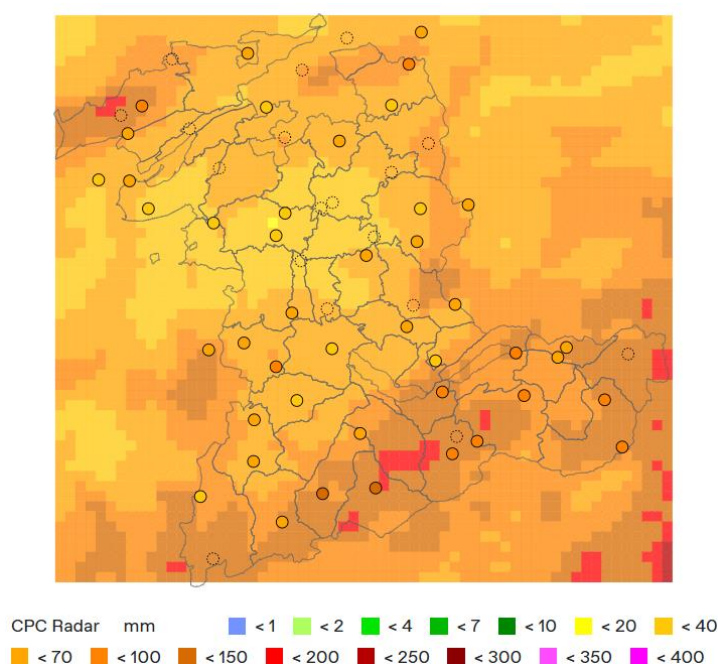


Figure 1: Gauche : Précipitations du 13 juillet au 12 août 2026. Source des données : MeteoSuisse. A droite : Impression de la région de Biglen / Arni (Bern-Mittelland – Emmental) du 11 août 2026.

Evolution et tendance

Avec la chaleur persistante et l'humidité exceptionnellement basse, l'inflammabilité est très haut d'ici à samedi. La bise affaiblit, le vent est généralement faible, surtout pendant la nuit et le matin. Avec un recul des températures sur un niveau normal pour la saison, des précipitations répandues sont prévu au plus tard lundi. De fortes rafales ne sont possibles qu'à proximité des orages et que d'une courte durée.

Mesures

Pour toutes les questions concernant des interdictions à faire du feu, les préfètes restent à disposition.

La Division dangers naturels offre des renseignements aux pompiers concernant les incendies de forêt, disponible par les centrales d'engagement.

Le développement du danger d'incendie de forêt est observé en continu par la division dangers naturels. La prochaine disposition ordinaire est prévue le 20 août 2026.